

Un regard sur Saint Genès

BULLETIN
MUNICIPAL

JANVIER 2018



Photo de Christophe CAZEAUX

Le mot du Maire

Le 7 mai 2017 aura été, au plan national, marqué par l'élection d'un Président pour la première fois non issu des rangs d'un parti politique traditionnel et qui construit son parti durant la campagne présidentielle avec des adhérents issus de la gauche, de droite et de la société civile. Ensuite, les élections législatives ont assuré à ce parti une majorité absolue à l'Assemblée Nationale avec la volonté que notre pays retrouve le chemin de la croissance, indépendamment des réformes en cours, qui sont pour la plupart nécessaires.

La relation entre les élus et le gouvernement, comme avec les précédents d'ailleurs, est aujourd'hui encore très tendue en raison des contraintes budgétaires. Celle qui inquiète le plus les Maires est la suppression de la Taxe d'Habitation pour 80 % des contribuables et peut-être pour tous. Cet impôt est une recette essentielle pour nos collectivités. Certes, avec la promesse d'être compensée par l'Etat, nous craignons malgré tout d'avoir un impact négatif sur nos ressources pour les années à venir.

Un point positif : l'Etat s'est engagé à ne pas lancer une énième réforme des collectivités durant ce quinquennat.

Sur le plan local, vous le savez, notre commune est membre de la Communauté de Communes du Massif du Sancy. Et à ce jour, nous ne le regrettons pas. Une aide de 60 000 euros nous a été attribuée pour financer nos projets communaux soit 50 % du montant des travaux. Une subvention de 2 000 euros a été versée pour nos manifestations et associations au cours de l'année 2017.

Pour le tourisme, des projets sont en cours et concernent principalement les chemins de randonnée.

Avec l'aide du SIVOM du Pays de Besse-Cézallier-Sancy, nos seniors ont pu bénéficier de voyage, d'après-midi belote dans les communes, de sorties "Bus des Montagnes" pour se rendre à Brion, au Sommet de l'élevage, etc.

Sur le plan communal, des chantiers sont en cours et d'autres en projet (voir liste détaillée dans ce bulletin).

Je remercie toutes nos associations pour leur dévouement.

Je souhaite conclure cet édit, en ayant une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés, et ceux qui sont affligés par la maladie, l'isolement, la perte d'un être cher.

Je vous adresse, au nom du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, à vous et à vos proches.

Le Maire, David GAYDIER

BUDGET PRIMITIF 2017 DE ST-GENÈS-CHAMPESPE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

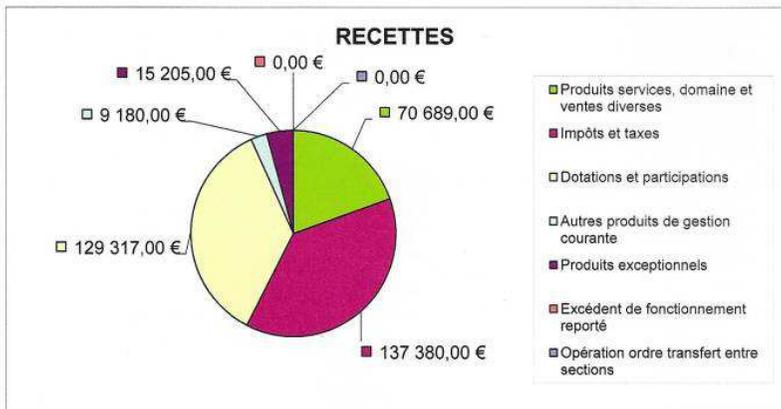
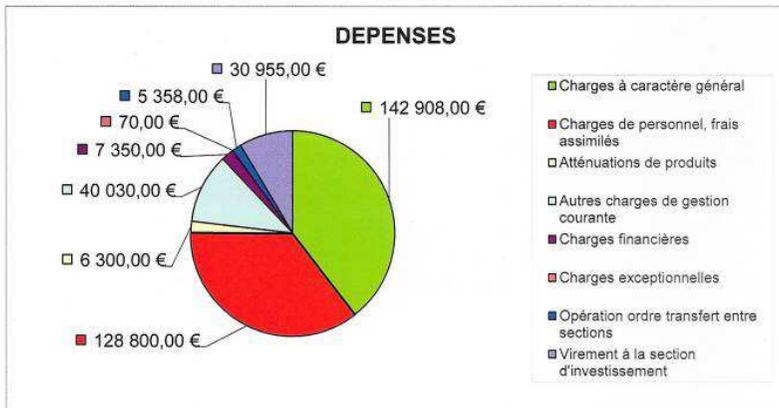
Charges à caractère général	142 908,00 €
Charges de personnel, frais assimilés	128 800,00 €
Atténuations de produits	6 300,00 €
Autres charges de gestion courante	40 030,00 €
Charges financières	7 350,00 €
Charges exceptionnelles	70,00 €
Opération ordre transfert entre sections	5 358,00 €
Virement à la section d'investissement	30 955,00 €

361 771,00 €

RECETTES

Produits services, domaine et ventes diverses	70 689,00 €
Impôts et taxes	137 380,00 €
Dotations et participations	129 317,00 €
Autres produits de gestion courante	9 180,00 €
Produits exceptionnels	15 205,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
Opération ordre transfert entre sections	0,00 €

361 771,00 €



Rappel

Le taux des taxes a changé :

Taxe d'Habitation	12,03%
Taxe Foncier Bâti	15,81%
Taxe Foncier Non Bâti	53,66%

BUDGET PRIMITIF 2017 DE ST-GENÈS-CHAMPESPE

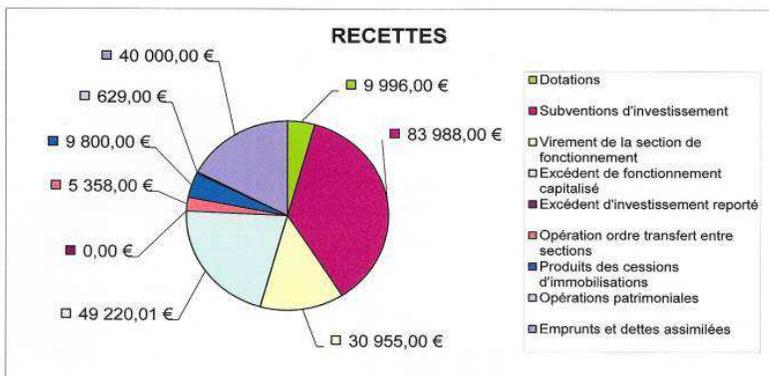
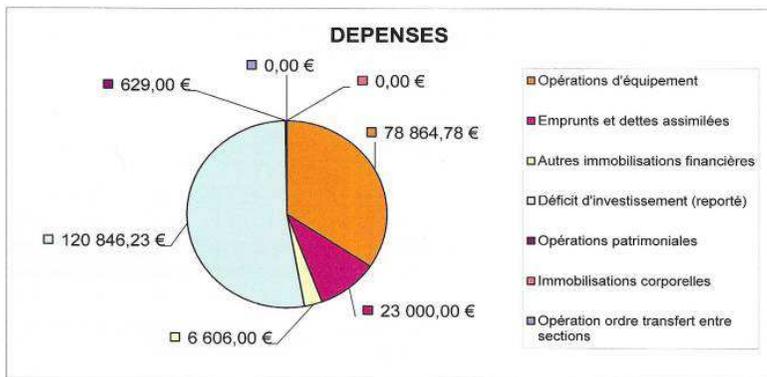
INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations d'équipement	78 864,78 €
Emprunts et dettes assimilées	23 000,00 €
Autres immobilisations financières	6 606,00 €
Déficit d'investissement (reporté)	120 846,23 €
Opérations patrimoniales	629,00 €
Immobilisations corporelles	0,00 €
Opération ordre transfert entre sections	0,00 €
	229 946,01 €

RECETTES

Dotations	9 996,00 €
Subventions d'investissement	83 988,00 €
Virement de la section de fonctionnement	30 955,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	49 220,01 €
Excédent d'investissement reporté	0,00 €
Opération ordre transfert entre sections	5 358,00 €
Produits des cessions d'immobilisations	9 800,00 €
Opérations patrimoniales	629,00 €
Emprunts et dettes assimilées	40 000,00 €
	229 946,01 €



BUDGETS ANNEXES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CCAS	2 900,63 €	2 900,63 €	320,92 €	320,92 €
Assainissement	13 708,41 €	13 708,41 €	25 306,00 €	25 306,00 €
Eau	239 630,42 €	239 630,42 €	329 647,27 €	329 647,27 €
Lotissement	66 152,88 €	66 152,88 €	53 600,00 €	53 600,00 €
Zone d'Activités	42 736,00 €	42 736,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2017

Les travaux réalisés à la Zone d'activités par l'Entreprise MAGE de Montgreleix (15) à savoir l'Eau Potable, Eaux Usées, Telecom, électricité sont terminés et réceptionnés après essai et passage de caméra.

L'alimentation en électricité de la bascule est terminée, reste à mettre en place le matériel de pesage et terminer l'accès. Ceux-ci seront réalisés courant avril, mai 2018.

Le budget de la Zone d'Activités a été clôturé au 31 décembre 2017.

Les travaux de viabilité pour l'atelier de menuiserie de l'Entreprise MOREL sont également réceptionnés. Dans la même opération, un autre lot a été créé. Il est actuellement disponible.

Les travaux de pose de compteurs généraux de sectorisation sur les antennes de Laspialade et de Lajoux (afin de contrôler la consommation et de détecter les fuites) sont terminés et réceptionnés. Ces travaux ont été effectués par l'Entreprise LEMONNIER de Tauves (63) avec l'aide d'une subvention du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

L'Aménagement de la traverse du bourg "RD 60 et RD 88" est en cours (réalisation à 50 %). Remplacement de la conduite d'Eau Potable, mise en place de regard à l'extérieur des bâtiments pour la pose des compteurs. Un passage de caméra a été effectué dans le réseau des Eaux Usées et a permis de réparer certains petits défauts (déversement des eaux pluviales dans les eaux usées). Une subvention du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a été attribuée.

La remise en état des captages de "La Renonfeyre" et de "La Devèze" sont terminés (clôtures, reprise des crépis, changement d'une partie de l'équipement de la robinetterie, création d'un chemin d'accès, pose de portails et remplacement des portes). Des travaux ont également été réalisés au réservoir de Régheat. Ces travaux ont été réalisés par l'Entreprise LEMONNIER de Tauves (63) avec l'aide d'une subvention du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Des travaux sur le réseau pluvial ont été réalisés par les employés communaux (reprise des tuyaux, pose de grilles et réparation des regards entre la caserne des pompiers et la RD 30).

TRAVAUX PRÉVUS POUR 2018

Les travaux de la traverse du bourg vont reprendre fin janvier 2018 suite à l'enterrement des réseaux, suivis de la reprise de la chaussée en enrobé (le Département prend à sa charge la chaussée et la Commune prend à sa charge les trottoirs et une partie des caniveaux).

Une grande partie des chemins communaux vont être remis en état par une bicouche subventionnée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Les travaux pour le déploiement régional de la fibre sur notre commune vont reprendre au printemps. Pour le moment, ils sont arrêtés au chemin du Chevady. Ces derniers sont effectués par l'Entreprise GRAVIÈRE.

Un projet est en cours pour la remise en état du captage de DELEZET afin d'être aux normes comme celui de La Devèze et de La Renonfeyre et pour l'augmentation si possible de son débit.

Afin d'évaluer le potentiel d'augmentation de débit (captage, forage), un diagnostic des réseaux d'eau potable va être demandé.

Le logement de l'aile droite de la Mairie va être mis en chantier (la D.E.T.R. nous a été accordée).

Un devis pour la réparation des escaliers de l'église a été demandé. Ces travaux seront financés par la vente de la collecte de ferraille.

Le garage de la maison SERRE, qui a été acheté grâce à l'aide de l'EPF-Smaf Auvergne, va être aménagé. Un permis de construire a été déposé et des devis ont été demandés. Quant à la maison d'habitation, une étude est en cours pour la réalisation de logements.

Une troisième tranche de lotissement « Les Pics » va être lancée pour la réalisation de six lots.

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente le bâtiment de l'ancienne Poste.

INFORMATIONS DIVERSES

La maison de Raymond VAISSAIRE, dont la commune a reçue en héritage, a été vendue à un jeune couple de Moussac (86) pour la somme de 10.000 €.

Le concours départemental de la Race Salers aura lieu à Saint-Genès-Champespe le samedi 1^{er} septembre 2018.

ÉLAGAGE DES ARBRES ET ARBUSTES LE LONG DES CHEMINS COMMUNAUX.

En décembre 2017 et janvier 2018, sous le poids de la neige grasse, des arbres et des arbustes ont cassé rendant l'accès aux chemins impossible. Pallier à une telle situation n'était pas sans risque pour le conducteur du chasse-neige, Alain Chauvet n'a eu d'autre alternative que de tronçonner les arbres, générant un retard pour l'ouverture des chemins de la commune.

Suite à un tel incident, une commission va effectuer le suivi de tous les chemins communaux, les propriétaires des abords, informés par courrier, devront se mettre en conformité. Dans le cas contraire, la commune se verra dans l'obligation de faire intervenir une entreprise pour effectuer les travaux, les frais seront à la charge des intéressés.

La Mairie compte sur votre compréhension.

INFORMATIONS DONNÉES PAR UDCCAS :

Mise en place du chèque énergie au 1^{er} janvier 2018 :

Prévu dans la loi sur la transition énergétique, le chèque énergie devrait remplacer les tarifs sociaux à partir du 1^{er} janvier 2018.

Il peut être utilisé pour payer des dépenses d'électricité, de gaz naturel ou d'autres sources d'énergie ou encore pour financer des travaux de rénovation énergétique. Son montant peut varier de **48 euros à 227 euros, il sera alloué en fonction du niveau de revenus et de la composition du foyer.**

Ce dispositif ouvre droit à la même protection que les tarifs sociaux (maintien à pleine puissance pendant la trêve hivernale en cas d'impayé, abattement sur les prestations du distributeur, délais de paiement de 15 jours supplémentaires) mais l'attribution de ces protections n'est plus automatique. En effet, elle nécessite que les bénéficiaires retournent à leur fournisseur leur chèque énergie ou une attestation.

Un courrier (chèque + attestation) sera adressé à chaque bénéficiaire au mois de mars. Un chèque suivant leur revenu sera attribué. Celui-ci pourra être utilisé auprès d'un fournisseur d'énergie mais qui est sous forme d'entreprise. L'attestation devra être retournée auprès des différents fournisseurs d'énergie du bénéficiaire afin que celui-ci ait droit à la protection en vigueur.

INFORMATIONS DONNÉES PAR L'INSEE :

Populations légales au 1er janvier 2015 en vigueur à compter du 1er janvier 2018

(après parution préalable du décret d'authentification au Journal Officiel).

Commune de Saint-Genès-Champespe

Population municipale : 224 - Population comptée à part : 7 - Population totale : 231

CLIC "SENIOR MONTAGNE"

Centre Hospitalier - BP 107 - 2 rue du capitaine Chazotte - 63240 LE MONT DORE

04.73.65.20.89 Email : clic.senior-montagne@wanadoo.fr Site internet: www.clicmontdore.fr



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

VOUS OU UN DE VOS PROCHES A PLUS DE 60 ANS, LE CLIC VOUS CONCERNE

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique) est une association loi 1901 financée principalement par le Conseil Départemental du Puy de Dôme, la CARSAT et l'ARS. Le CLIC est composé d'une équipe pluridisciplinaire (secrétaire, assistante sociale, infirmière,...).

Le rôle du CLIC est d'écouter, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille dans leurs différentes démarches (aides à domicile, aménagement du logement, entrée en établissement ...).

Le CLIC "Senior-Montagne" organise chaque année des ateliers et conférences sur la mémoire, l'équilibre alimentaire, la gymnastique douce et la prévention routière en partenariat avec différents organismes.

En 2018, des activités concernant la socio esthétique, l'informatique, les proches aidants seront également proposées.

St-Genès-Champespe impliqué dans le Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense » !

Un Contrat territorial est un **projet multithématique** qui permet la **mise en œuvre et le financement d'actions favorables à la qualité de l'eau** (et des milieux aquatiques comme les rivières ou les zones humides). Le territoire « Sources de la Dordogne Sancy Artense », borde la rive gauche de la Dordogne, s'étendant des contreforts du Sancy au lac de Lastioules, entre Puy-de-Dôme et Cantal. A l'issue de 3 ans de diagnostics de territoire et de concertations (animés par Sancy Artense communauté, le SIVOM de la Haute-Dordogne et le syndicat mixte du Parc des Volcans), un programme d'actions ambitieux a été construit et validé par l'ensemble des acteurs locaux. De 2017 à 2022, son objectif est de restaurer ou préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de ce territoire, ainsi que les activités et le patrimoine associés. L'ensemble des **30 maîtres d'ouvrages** qui se sont engagés à mettre en œuvre des actions (dont Saint-Genès) et des **3 financeurs** (Agence de l'eau Adour-Garonne et conseils départementaux du Puy-de-Dôme et du Cantal) se sont rassemblés le 1^{er} septembre 2017 pour signer leurs engagements sur 5 ans.

Pour la commune, cela permet d'avoir une aide financière plus importante pour l'amélioration des réseaux d'assainissement collectif et de bénéficier d'un accompagnement pour la préservation des ressources en eau potable communale.

Pour les particuliers, cela permet de bénéficier d'accompagnement technique, administratif et/ou financier sur la gestion des zones humides, la gestion des berges de cours d'eau ou encore de l'assainissement individuel. **Pour les agriculteurs** en complément, le Contrat territorial offre, outre un accompagnement technique dédié, des aides à l'investissement pour la couverture de fosses/fumière, le stockage des effluents, la gestion des eaux peu chargées (laiterie, fromagerie), les analyses d'effluents, d'herbe ou de sol ou encore l'aménagement de points d'abreuvement ou de franchissement stabilisés.



Pour plus d'informations sur les actions aidées, les aspects techniques ou les taux de financement, n'hésitez pas à contacter le **Parc des Volcans**, animateur général de ce Contrat territorial : **Elodie MARDINÉ**, chargée de mission agro-environnement et eau, tél. : 04 73 65 64 00
mail : emardine@parcdesvolcans.fr

GEOVAL - COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPESPE

Planning de l'aménagement foncier pour l'année 2018 :

- 1^{er} trimestre présentation de l'avant-projet aux propriétaires.

A la suite :

- Etudes des remarques formulées lors de cette présentation.
- Piquetage des nouveaux lots et des élargissements de chemins.
- Etude de l'avant-projet de travaux connexes et demande aux différents services de l'état l'autorisation pour la réalisation de ces travaux.
- Réalisation de l'étude d'impact.
- Présentation du projet.

CHEMINS COMMUNAUX ET CHEMINS PRIVÉS

La longueur des chemins communaux goudronnés est de 31 015 mètres.

Une enquête a été faite auprès des propriétaires des chemins privés dans le cadre de l'aménagement foncier afin que ceux-ci deviennent publics. Certains ont accepté l'offre, d'autres non. Reste à résoudre trois litiges.

Les chemins communaux sont et seront entretenus par la commune (élagage, fossé, caniveau, réparation des nids-de-poule). Les travaux de revêtement des chaussées seront confiés à des entreprises qualifiées après adjudication. Une subvention est accordée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (F.I.C.).

Pour le déneigement des chemins privés, une délibération a été prise par le Conseil Municipal en date du 17 novembre 2017. Le Conseil Municipal accepte le déneigement de ces chemins moyennant les options suivantes :

- Mise en place d'un tarif par passage (demande de passage formulée par l'intéressé) fixé à 50,00 € par passage.
- Mise en place d'un forfait annuel fixé à 200,00 € + 1,25 € x longueur du chemin en mètre.

Ces tarifs seront applicables à compter de la date de transmission au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal tient à préciser les éléments suivants :

- La Commune de SAINT-GENES-CHAMPESPE devra passer une convention avec les intéressés qui auront choisi le forfait annuel (convention renouvelable tous les ans sauf si une des deux parties la dénonce),
- Les chemins concernés devront être goudronnés,
- La Commune de SAINT-GENES-CHAMPESPE se dégage de toute responsabilité en cas de dégradation sur la chaussée et les abords du chemin,
- Le balisage des chemins concernés doit être fait par l'intéressé et à ses frais. Cela impose la mise en place de piquets de 1 m 50 visibles,
- Les propriétaires des chemins privés ne doivent avoir aucune dette envers la commune quelque soit la nature.

SOUS LES ÉTOILES A SAINT-GENÈS-CHAMPESPE

Le 12 août dernier Saint-Genès-Champespe a vécu à l'heure des étoiles. Malgré une météo décevante de nombreux visiteurs avaient répondu à l'invitation de l'Association des Astronomes Amateurs d'Auvergne et de la Municipalité de Saint-Genès-Champespe pour une soirée d'observation du ciel d'été. Devant le succès remporté, une nouvelle soirée sera organisée le samedi 18 août 2018. A partir de 20 h 30, présentation de la soirée d'observation à partir d'un logiciel et d'un diaporama, description des objets qui seront visibles au cours de la soirée.

A 21 h 30, les membres de la 4A vous proposeront de découvrir de l'ouest vers l'est Jupiter et ses quatre satellites, la Lune au premier quartier, Saturne et ses anneaux et la planète Mars. Puis, la nuit venue vous vous repêrez parmi les constellations, vous en saurez plus sur leur mythologie et observerez les amas d'étoiles, nébuleuses et galaxies du ciel d'été. Plusieurs instruments des membres de l'association seront mis à la disposition du public afin d'observer les objets qu'ils auront sélectionnés et les astronomes amateurs présents répondront aux questions. Contact : Mairie de Saint-Genès-Champespe et Association des Astronomes Amateurs d'Auvergne 04 73 87 25 53 / 06 85 10 23 59.



Depuis février 2017, le bourg de Saint-Genès-Champespe, ainsi que quelques villages aux alentours, sont éligibles à Internet haut débit grâce à un relais de télécommunications placé dans le clocher de l'église par la société Syx Internet avec l'appui du conseil municipal.

18 foyers ont procédé à l'installation et profitent maintenant d'un débit autour de 20 Méga pour surfer sur Internet. Ils sont pour la plupart situés dans le bourg et aux Pics, mais aussi à Charlut, Lamadeuf, L'arbre, Lajoux, la Montagne...

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Syx Internet
04 15 57 00 21 / contact@syx-internet.fr / www.syx-internet.fr

Eclairage public détail point par point



Relevé de facture 2016

4200 heures c'est le temps d'allumage moyen de l'éclairage public sur une année sans extinction en milieu de nuit

Simulations

Nom voie	Abv.	PCI	P (kVA)	kWh	€ TTC	Extinction 2016	No heures de fonctionnement	Consu théorique kWh	Commentaires	Gain estimé sur rajoutement de puissance € TTC
Route de Bort	Bieu	17139568424122	0,8	1 454	243,77 €	non	4200	3360	Puissance a priori SUR dimensionnée	
La Cabah	Bieu	1719690884309	0,1	408	56,47 €	non	4200	420	ok	
Nodelle	Bieu	17137936503730	0,1	408	56,47 €	non	4200	420	ok	
Le Bourg	Bieu	171396816166562	0,4	13 743	2 425,09 €	oui de 23h30 à 4h30	2373	22301,5	Puissance a priori SUR dimensionnée	287
Bayalée	Bieu	171395389755029	0,2	816	104,39 €	non	4200	840	ok	
Epoux	Bieu	17197684473335	0,1	408	56,47 €	non	4200	420	ok	
Le moulin du lac	Bieu	171394081962395	0,1	408	62,20 €	non	4200	420	ok	
Huliaux	Bieu	17193242270771	0,2	816	110,12 €	non	4200	840	ok	
Broussou	Bieu	17139852780331	0,2	816	104,39 €	non	4200	840	ok	
Meignat	Bieu	17139793980887	0,1	408	67,87 €	non	4200	420	ok	
Aspailade	Bieu	17139305602100	0,3	1 236	164,94 €	non	4200	1260	ok	
La Ravée	Bieu	171397350319936	0,3	1 236	164,94 €	oui de 23h30 à 4h30	2373	711,75	Puissance a priori SUR dimensionnée	
Charlez	Bieu	171978291591153	0,3	1 236	176,34 €	non	4200	1260	ok	
Chabral	Bieu	17198118626760	0,5	2 052	272,30 €	non	4200	2100	ok	
Les pics	Bieu	1710692026123	1,5	3 113	492,09 €	non	4200	6300	Puissance a priori SUR dimensionnée	47
TOTAL										329 €



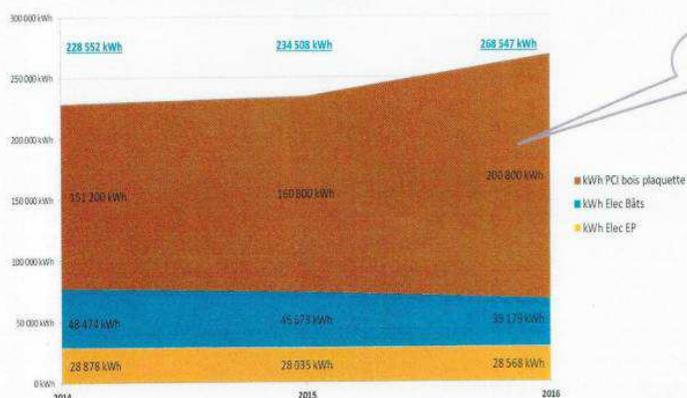
Un ajustement de puissance doit être mené avec le Sieg



Evolution cumulée des consommations de 2014 à 2016



Evolution des consommations par type d'énergie, entre 2014 et 2016 (en kWh EF PCI par an)



+ 15 % de consommation entre 2015 et 2016



Consommations globales à la hausse sur les 3 dernières années
Tendance à la hausse des consommations de bois plaquettes





Le traitement des eaux usées : un enjeu pour notre environnement

La Loi sur l'Eau de 1992 a donné obligation aux Communes de mettre en place un service public d'assainissement non collectif.

Par ce nouveau service, la commune de Saint Genès Champespe marque son implication et sa maîtrise totale dans le traitement des eaux résiduaires et dans une démarche forte de développement durable.

Qu'est-ce que l'assainissement non collectif?

C'est un dispositif d'assainissement permettant aux habitations non raccordées au réseau public d'assainissement collectif, d'assurer de manière « autonome » la dépollution de leurs eaux usées domestiques avant leur rejet dans le milieu naturel.

Veolia Eau assure pour le compte de la Commune de Saint Genès Champespe la gestion de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (diagnostic initial, contrôles de bon fonctionnement et de bon entretien, contrôles des installations neuves).

Diagnostic, conseils d'entretien et d'utilisation

Un service rendu aux particuliers

Les bénéficiaires

Les habitants de la Commune de **Saint Genès Champespe**

Les objectifs

Vérifier les dispositifs d'assainissement non collectif et leurs problèmes éventuels.
Proposer le cas échéant une solution de réhabilitation



Les avantages

Faire le point sur votre installation et son entretien, vous faire part si nécessaire des conseils d'entretien et d'utilisation afin d'en améliorer les performances.

Le déroulement

Des visites, sur rendez-vous, de votre installation seront réalisées par un agent de Veolia Eau, pour un diagnostic initial, puis tous les 10 ans pour un diagnostic de bon fonctionnement.

Service Public d'Assainissement Non Collectif



Le mémo du tri est là pour vous aider (www.sictomdescouzes.fr)

ZOOM SUR :

LES CARTONS BRUNS

(de déménagement, de meubles, d'électro ménagers...). Ils doivent être déposés en déchèterie et non pas dans les bacs jaunes, afin d'optimiser la place.

- Les emballages recyclables doivent être déposés EN VRAC dans les bacs jaunes et dans les colonnes aux points d'apport volontaire (points propres).
- Pour le **PLASTIQUE**, seuls **LES BOUTEILLES** et **LES FLACONS** sont à déposer dans les bacs jaunes et les points d'apport volontaire. Tout autre déchet plastique (joints, pots de yaourt, sacs plastiques...) doit être jeté dans le bac à ordures ménagères ou déposé en déchèterie.
- Les déchets **ENCOMBRANTS, DANGEREUX, OU TOXIQUES**, ne doivent pas être déposés dans les bacs, mais seulement en déchèterie (ex : huiles, solvants, câbles électriques, électroménagers, gravats, matelas, plaquettes de frein...).
- Les **CADAVRES D'ANIMAUX** ne doivent en aucun cas être déposés dans les bacs de collecte. Il faut les déposer dans les bacs à visières ou se rapprocher d'une société d'équarrissage.
- **LE VERRE** est à jeter **UNIQUEMENT** dans les colonnes à verre et non dans les bacs jaunes. Dans les bacs d'ordures ménagères, mettre uniquement la vaisselle, porcelaine et verres cassés.

ZOOM SUR :

LES EMBALLAGES DE SALLE DE BAIN

- les emballages en plastique : les bouteilles et les flacons (flacons de shampoing et de gel-douche...);
 - les bouteilles en verre (les flacons de parfum);
 - les emballages en aluminium (bombes à raser et aérosols);
 - les emballages en carton (emballage de produits cosmétiques...).
- Au contraire, les pots, les tubes de crème et de dentifrice, les produits cosmétiques, les cotons, les cotons-tiges et les rasoirs jetable ne se recyclent pas.
- Il convient de les jeter dans les ordures ménagères.

Une question ? :

SICTOM des Couzes - Le Treuil -
63320 SAINT DIERY
Tél : 04 73 96 77 75 - Fax : 04 73 71 69 46
Mail : sictomdescouzes@wanadoo.fr

Directeur de publication :
Roger Jean MEALLET
Président du SICTOM des Couzes

Le mot du Président

Comment et pourquoi trier ses déchets ?

Trier est un geste essentiel, du point de vue économique et écologique. En effet, les erreurs de tri coûtent très chères à la collectivité, mais aussi aux particuliers et ne permettent pas d'optimiser le recyclage des matériaux. Les ressources naturelles ne sont pas inépuisables, alors préservons-les.

Le recyclage permet d'économiser ces ressources par la réutilisation de matériaux issus de déchets et de réduire la consommation d'énergie, l'émission de gaz à effet de serre et la consommation d'eau, liées à la production industrielle.

Même si le tri sélectif a été adopté par nombre de nos concitoyens, une étude de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) démontre qu'en France sur 2 904 millions de tonnes de déchets traités, 17 % ne sont pas recyclés, dû à ces erreurs de tri, soit 481 800 tonnes.

Essayons de limiter au mieux ces refus, car le geste de tri chez soi reste très simple et il serait dommage de ne pas l'appliquer correctement. Les indications pour vous aider à effectuer un tri de qualité sont présentes sur vos bacs ainsi que sur notre site internet www.sictomdescouzes.fr

Je vous souhaite à tous une bonne lecture.

Roger Jean MEALLET
Président du SICTOM des Couzes

adil

Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Puy-de-Dôme

INFO → ÉNERGIE



Pour toutes vos **questions** en matière de rénovation énergétique, location ou vente de logement, projet immobilier, simulation financière ou fiscale, travaux, dans le logement collectif ou individuel

*Demandez des **conseils d'experts** avant d'agir!*

Contactez le guichet unique
gratuit, neutre et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

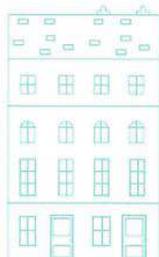
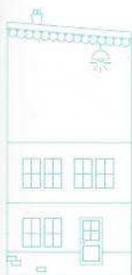
Ou lors de **permanences juridiques** réparties sur le territoire départemental.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org

www.adil63.org



JOURNÉE DU SOUVENIR A SAINT-GENÈS - 08 OCTOBRE 2017

Chaque année les Cadets de la Résistance, sous la présidence de Madame Simone GODARD, organisent une sortie pour leur association sur les hauts-lieux de la Résistance en Auvergne pendant la guerre de 1939 – 1945.

En 2017, c'est donc le secteur d'Egliseneuve d'Entraigues et surtout de Saint-Genès-Champespe qui a été retenu pour cette journée d'hommage et de mémoire.

Pierre DELQUAIRE de Besse, membre des Cadets, assisté de Patrick MAYNARD pour les recherches et de Paul TRAPENAT pour immortaliser les différentes cérémonies se sont donc chargés du bon déroulement de la journée.

Étaient également invités Serge GODARD, Sénateur-Maire honoraire de Clermont-Fd, Daniel GAYDIER, Maire de Saint-Genès, Monsieur MABRUT et son épouse, fils de Willy MABRUT alias TONTON, responsable du Maquis de Bourg-Lastic et ensuite du Réduit de Laspialade au printemps 44, de Madame Ginette LADEVIE de Laspialade, témoin direct du Réduit en mai-juin-juillet de la même année, ainsi que des descendants de Marcel BOYER de Picherande et de Maurice GAYTON d'Egliseneuve, anciens résistants soit une trentaine de participants.



La journée débute donc à Egliseneuve devant la stèle du monument aux morts et celle de la Résistance où Pierre DELQUAIRE fait la lecture des "mémoires" de Monsieur Fernand MONIER, Maire de l'époque, qui relate l'occupation du bourg et des environs du 26 juin au 2 juillet 44 avec tous les méfaits qui ont suivi. Après un instant de recueillement devant la stèle des Résistants, le groupe s'est ensuite rendu au cimetière pour honorer Monsieur Louis GAYTON, Cadet de la Résistance mort en avril dernier, fils de Monsieur Maurice GAYTON, responsable de la Résistance à Egliseneuve et mort en déportation suite à la Rafle de Besse du 3 avril 44. C'est ensuite le départ pour St-Genès avec un arrêt à la stèle de Monsieur Michel MAGE dit MAJOU au bord de la route à proximité de La Devèze, lieu de l'assassinat de ce dernier par les Allemands le 27 juin 44. Un deuxième arrêt sur la place du bourg de St-Genès où Monsieur le Maire indique les plaques commémorant les événements de l'époque et le domicile des LADEVIE père et fils, fusillés également le 29 juin 44 sur le chemin de Laspialade. Enfin le cortège se dirige vers le « Réduit oublié » de Laspialade au lieu-dit Les Maisons où était installé le P.C. du Maquis. Après un court trajet à pied dans les bois, le groupe découvre donc les ruines encore bien visibles dont les abords ont été nettoyés grâce à M. le Maire, ainsi qu'une carcasse d'un véhicule de l'époque, incendié par les Allemands en même temps que les bâtiments.

C'est d'abord P. MAYNARD qui se charge, au cours d'exposé très complet, de retracer l'histoire de ce Réduit dont la création avait été décidée par l'état-major de la région R6 en mai 44, jusqu'au jour de la dissolution vers le 15 juin suivant. Tous les aspects de l'occupation de l'endroit et du hameau de Laspialade par la Résistance sont abordés avec leur lot d'anecdotes et de drames (environ 5.000 bouches à nourrir pendant un mois, réquisitions de vivres, exécution de collabos, absence de parachutages promis par Londres, etc...) grâce aux témoignages de Madame LADEVIE et aussi des faits rapportés dans le livre de Michelle SERRE (La région de La Bourboule et du Mont-Dore pendant la seconde guerre mondiale).

Description de la vie quotidienne à l'intérieur du Réduit où la population grossissait de façon exponentielle de jour en jour jusqu'à ce que TONTON et son état-major en décident la dissolution avec tout le désordre qui va s'en suivre (abandon des armes et des vivres et de la plupart des véhicules, etc...) alors que les gens de Laspialade se débrouillent de leur mieux pour tout faire disparaître afin d'éviter les représailles des Allemands les jours suivants. Certains résistants peu scrupuleux ont même commis des pillages ou pire en regagnant leurs lieux d'origine, d'autres ont été interceptés par des patrouilles et périront tragiquement. Plusieurs actions de bravoure sont quand même à mettre à l'actif des hommes de TONTON, comme le coup de main sur la gendarmerie de Besse, et le dépôt de carburant de Murat le 2 juin, la libération des internés de l'Hôtel International au Mont-Dore le 16 juin, l'attaque de Murat le 12 où le chef du S D, H. GEISSLER sera tué par TONIO et ses hommes, et plus tard les embuscades à Pont-Vieux ou au Chavanon en juillet. En fait, la dissolution fut une bonne chose vu le manque d'armes et le risque d'encercllement du Réduit avec les représailles inévitables sur la population de Laspialade et des alentours.

Il faut rappeler que Saint-Genès a été occupé par les troupes allemandes du 26 juin au 2 juillet 1944. Elles cantonnaient dans le bâtiment de l'école publique qui leur servait de quartier général.

Après le brillant exposé de P. MAYNARD, c'est au tour de P. DELQUAIRE de faire l'éloge de Willy MABRUT, en retraçant son parcours à partir du 18 juin 40 jusqu'à la libération, son rôle dans la constitution des différents Maquis à partir de 1942, des parachutages dans les Combrailles, de la protection des réfractaires, la création de la 2e Cie du Mont-Mouchet, de l'élaboration du Réduit et des diverses actions jusqu'à la libération de Clermont, enfin ses décorations bien méritées (croix de guerre, médaille de la Résistance, Légion d'honneur). *suite page suivante*

Ensuite, c'est le retour sur Saint-Genès après un arrêt à la stèle des LADEVIE père et fils fusillés le 29 juin 44 sur le chemin de Laspialade vers Saint-Genès. Dépôt de gerbe par G. LADEVIE et D. GAYDIER, minute de silence et Marseille.

La matinée se termine au restaurant de l'Hôtel du Midi, où au cours de l'excellent repas, Madame Ginette LADEVIE sera très sollicitée pour raconter une nouvelle fois ses souvenirs émouvants et parfois dramatiques concernant ce printemps 44, devant une assemblée des plus attentive. Il sera également fait un exposé sur le Buron de La Liste à Besse qui fut aussi un haut-lieu de la résistance Bessarde sous la direction de Marie-Rose et Pierre CAYLA de 1942 au retour des combats du Mont-Mouchet et de La Truyère, et la libération d'Issoire. L'après-midi s'est terminé par un détour à ce fameux Buron de La Liste et à sa stèle entre le lac Pavin et le Montcineyre, pour ceux des invités qui ne connaissaient pas l'endroit.

Tous les participants se souviendront certainement longtemps de cette journée qui leur a fait connaître pour la plupart d'entre eux un épisode souvent méconnu de la Résistance dans ce coin d'Auvergne au demeurant si sympathique.

COMITÉ LOCAL DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFN

Les anciens d'AFN ont comme d'habitude assisté aux commémorations au monument aux morts afin de rendre hommage à tous les combattants. Une pensée particulière pour Albert Chapel (porte_drapeau) qui nous a quittés

Au cours de l'année 2017 deux repas leurs ont permis de se retrouver et de passer ensemble un moment convivial.

Les Anciens d'AFN vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année et souhaitent que 2018 vous donne à toutes et tous bonheur et santé



LE MOT DES SAPEURS-POMPIERS

L'ensemble des sapeurs-pompiers vous souhaite une bonne année 2018.

Nous remercions Bruno JUILLARD pour ses 20 ans de service.

En 2016, nous avons réalisé 21 interventions. Nous sommes une équipe de huit sapeurs-pompiers assez jeunes. C'est pour cela que nous recherchons des recrues.

LE CLUB DES BRUYÈRES EN 2017

Nos habitués rendez-vous toujours des moments de partages et de plaisirs

D'autres occasions de nous retrouver également très appréciées comme :

- Notre sortie à Vassivière suivie cette année d'un très bon repas servi à l'auberge des Pèlerins ;
 - Nos retrouvailles autour d'une excellente poule au pot préparée par le restaurant Minet
 - Notre plaisir à déguster le chevreuil traditionnellement offert par les chasseurs – Un grand Merci à eux-
- Cette année fut aussi marquée par des concours de belote avec les clubs de Besse et Compains

La fête du pain s'est parfaitement déroulée ; nous remercions tous ceux qui ont mis la main "à la pâte".»

Avec l'espoir que 2018 soit une très belle année pour tous, les membres du club vous présentent leurs Meilleurs Vœux et vous souhaitent une Bonne Santé.

L'ADMR ABRI Cézallier Sancy vous facilite la vie au quotidien. Le Président M Guy Sauvadet et la secrétaire Mme Anne Valette, vous informent que les bureaux de l'ADMR Cézallier

Sancy sont désormais gérés par l'ADMR ABRI. Cela ne modifie en rien le fonctionnement ni la qualité du service fourni.

Nous vous accueillons : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Dans nos locaux : 1 Route de Besse 63850 Egliseneuve d'Entraigues

Par téléphone : 04.73.71.91.78 / 06.38.24.13.56

Par mail : admr.cezalliersancy@free.fr

Services à domicile : Garde et accompagnement d'enfants, soutien aux familles, entretien du domicile et du linge, aide aux séniors et aide aux personnes en situation de handicap



Désormais, un rendez-vous incontournable pour nos aînés

Le repas traditionnel de fin d'année organisé par le CCAS reste toujours un moment agréable de partage et de détente, une façon de rompre un peu avec l'isolement.

Dans un décor soigné, le Maire Daniel GAYDIER a accueilli les 43 personnes qui avaient répondues présents à l'invitation.

Pour l'occasion, Josette MINET avait concocté de succulents petits plats très appréciés par les convives.

Repas de fête, échanges amicaux et ambiance détendue étaient au programme. Tous ont eu une pensée toute particulière pour ceux qui nous ont quittés et ceux qui pour des raisons de santé ou autres n'ont pu se joindre à eux.



L'inéluctable fusion des ligues (Auvergne et Rhône Alpes) nous préoccupait depuis 2 ans, et était source de nombreuses interrogations : Que va-t-on devenir? Comment va s'opérer la fusion des ligues ? Je tenais à vous informer des nouvelles dispositions.

Le ressort territorial des ligues sportives délégataires de l'Etat doit correspondre au découpage administratif des régions, et plus particulièrement à celui des services déconcentrés du Ministère des Sports, il s'agit d'une obligation statutaire (art R 131 du code du sport) et la ligue doit obligatoirement prendre le nom de la région administrative. Ceci implique la fusion des ligues Auvergne et Rhône-Alpes pour l'ensemble des fédérations sportives délégataires.

Si un fossé sépare nos deux ex-régions, tant sur le plan démographique qu'économique, un gouffre sépare nos deux ligues ! Concernant la voile, jugeons en plutôt en quelques chiffres :

Ligue Rhône-Alpes : 48 clubs sur 19 plans d'eau, 11 273 titres (sportif, passeport + temporaires).

Ligue d'Auvergne : 10 clubs, et un établissement affilié, 1070 titres délivrés, soit 9.5% des licences de Rhône-Alpes. Le seul département de Haute-Savoie totalise 13 clubs dont 6 à plus de 400 licenciés chacun : une petite ligue à lui seul !

La ligue Rhône-Alpes, c'est aussi 76 Equivalents Temps Plein et 42 emplois permanent dans les clubs.

La cause semblait entendue !

Une proposition de la ligue Auvergne a eu un bon écho

Création d'un Comité Territorial (CT) disposant d'une personnalité morale et juridique, son agrément par la DRJSCS lui permettant, entre autre, de recevoir des subventions des collectivités publiques ou des cotisations de ses membres. Le CT ne pourra espérer d'autres subsides de la part de la ligue. Par contre les actifs de la ligue d'Auvergne reste au CT.

Ce CT fonctionnera comme un super comité départemental, en ce qui nous concerne un « CD quadri-départemental ». Il implique une répartition claire des compétences entre CT et ligue.

Suite à l'accord des Présidents des deux ligues et de la FDV Ce CT devient ainsi un organe déconcentré de la FFVoile et implique « de facto » un pré requis : la disparition de tout CDV (comité départemental voile) sur son territoire, le CT en reprend les statuts.

Les CDV ont été dissouts. Un bureau a été formé Patrick Picard secrétaire du CNL et chargé du secteur sportif est le Président de ce CTA (comité territorial Auvergne)

CNL

Une année 2017 satisfaisante.

Les faits marquants

- Un niveau d'eau très élevé en début de saison mais à la norme début juillet puis bien géré par EDF.
- Le maintien du pavillon bleu qui permet d'avoir un bon impact médiatique.
- A noter la réception de Cantal tour pour la 4^{em}e année consécutive.

Globalement une fréquentation en baisse de 16% par rapport à 2016 (année de tous les records), due à une météo très mauvaise en juillet.

Nous avons réalisé un investissement de 4500 euros, notre exercice 2017 est excédentaire.

Chiffres clefs de nos activités :

- Les stages : En baisse de 20% liée à une baisse des scolaires (collectivités et particuliers restent stables).
- Le bar et la location en baisse de 20%
- Les subventions en baisse de 10%. Nous en profitons pour remercier la commune de St Genès.
- A noter le succès de notre école de voile qui s'adresse aux jeunes de 8 à 18 ans avec 1 cours de 2 heures le samedi. Si dans votre entourage des jeunes sont motivés pour apprendre la voile, nous les accueillerons avec plaisir

**Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2018,
en espérant vous croiser cet été au CNL.**

L'équipe de l'ALEP souhaite une bonne année 2018 GYMNASTIQUE, RANDONNÉES, BALADES...

L'association ALEP propose des séances de gym
tous les jeudis de 20h à 21h
et les samedis de 20h à 21h (de 18h à 19h en hiver)

Des balades et randonnées

Tous les premiers dimanches du mois :
une randonnée pédestre.

Et d'autres balades thématiques sont organisées.

Nous accueillerons avec plaisir tous ceux qui aiment
marcher, bouger !

Pour tout renseignement :
randogym@Outlook.fr

04 73 22 36 09 // 06 65 29 69 80 //06 83 60 16 61



Bonjour à tous,

Artense Moto Club vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, tous nos vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

2017 aura été marquée par l'annulation de notre épreuve par manque de pilotes, c'est la première fois depuis sa création que le nombre d'engagés est aussi faible. Dans la continuité, 2 autres épreuves phares du Championnat d'Auvergne ont été également annulées. Néanmoins, l'Artense, Echappée Nocturne qui s'est déroulée en octobre dernier nous a fait vite oublier cet échec Afin de maintenir une activité sur le circuit et ne pas laisser en vain les investissements effectués sur le terrain de motocross, nous avons décidé d'organiser le 29 juillet prochain un Championnat de France Minivert ainsi qu'un Championnat de Ligue Auvergne Rhône Alpes motos anciennes et un Trophée de Zone 125 cc (départements 15/03/63), ce qui devrait nous garantir un minimum de pilotes pour maintenir l'épreuve 2018.

Pour les années à venir, le maintien sera compliqué avec notamment le regroupement des régions ainsi que le manque de bénévoles.

N'ayant toujours pas organisé l'Assemblée générale du club au moment d'écrire ce mot, nous sommes dans l'impossibilité de vous dire à ce jour si l'Artense, Echappée Nocturne 2018 aura lieu.

Toutes les personnes souhaitant s'investir dans le moto club sera la bienvenue, que ce soit dans le Bureau ou juste pour les journées d'entretien ou d'organisation de la manifestation.

N'hésitez pas ! car le maintien du tissu associatif est primordial pour notre village. Investissez-vous !

L'équipe d'Artense Moto Club

LA FOULÉE CHAMPESPOISE

Suite à la sollicitation de plusieurs bénévoles, nous envisageons d'organiser une réunion courant Mars, pour relancer "la foulée champespoise" en 2018 au profit de la Ligue contre le cancer.

Toutes personnes souhaitant s'impliquer, sont invitées à se faire connaître auprès de la Mairie avant le 28 Février.

MAIRIE : Tél et Fax : 04 73 22 31 84

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h. - 12 h et de 13 h. 30 - 17 h.

- Samedi : 9 h. - 12 h. 30 * *Les lundis et les jeudis après-midi sont fermés au public.*

E-mail : mairie.stgeneschampespe@orange.fr

L'ARBRE DE NOËL 2017

Le Père Noël est venu rendre visite aux enfants de la commune le mercredi 20 décembre 2017. Comme chaque année, sa hotte remplie de cadeaux a comblé de joie les 21 enfants. Au cours de l'après-midi, petits et grands ont pu visionner un film et partager un goûter.



LA CLÉ DU COIN , ET LE COIN DES POCHEES

En images quelques unes de nos activités qui connaissent toujours un très grand succès, et qui contribuent à faire vivre notre commune.



Repas annuel du coin des poches et la clé du coin



Journée dédicace avec mesdames Serre et Sombrun



N'hésitez pas à nous rendre visite. Nous serons ravis de vous accueillir.

Bonne et heureuse année à toutes et tous, à bientôt AU COIN DES POCHEES

La bibliothèque propose un très grand choix de livres de CD et de DVD et est ouverte les mercredis et samedis de 14h à 16h.

LE MOT DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Cette année encore le gibier est au rendez-vous, nous avons prélevé deux cerfs, deux faons, quatre sangliers et une dizaine de chevreuils. Quelques morceaux ont été distribués et d'autres morceaux le seront au fur et à mesure de nos prélèvements.

En attendant, nous vous souhaitons une bonne année et la santé pour tous !!!



A.A.P.P.M.A "LA DONATOISE" SECTION DE SAINT-GENÈS CHAMPESPE LA PÊCHE AUX INFOS :

Le 08 avril 2017 lors de l'assemblée générale de notre section pêche, il a été procédé à l'élection d'un nouveau bureau, la composition est la suivante :

Président Alain Gerbeau, Vice-Président Serge Minet, Trésorière Marie-Thérèse Chifflet, Trésorier-Adjoint Charles Brassier, Secrétaire Guy Ignatiouk, Secrétaire-Adjoint Nicolas Benoit.

Le rapport d'activités et le compte-rendu financier 2016 ont été adoptés.

Assemblée générale de notre AAPPMA le 27 mai 2017.

L'AAPPMA Donatoise regroupe les communes de Picherande, St-Genès-Champespe, Egliseneuve d'Entraigues, Espinchal et Saint-Donat.

Le rapport financier présenté par Paul Gendre trésorier fait apparaître une trésorerie satisfaisante, le nombre de cartes vendues reste stable. Le rapport d'activités est présenté par Guy Ignatiouk secrétaire. Les deux rapports ont été adoptés à l'unanimité. Les bilans financiers et d'activités des sections de notre AAPPMA ont également été présentés et adoptés à l'unanimité.

L'assemblée, à l'unanimité, a émis un avis très défavorable au projet de création d'une micro-centrale sur la Tarentaine.

Gabacut : suite à l'incident de l'été 2016 le président Bernard Guittard expose à l'assemblée l'accord conclu avec EDF qui s'engage à financer un apport de poissons en 2017 (voir déversement poissons).

Il a été décidé de créer une commission dont les membres représentant toutes les communes auront pour mission de répertorier toutes les actions pouvant être conduites pour l'amélioration des cours d'eau. (pollution, repeuplement, travaux etc...).

DÉVERSEMENTS POISSONS:

Déversement pour l'ouverture : 50 kgs Fario dans les ruisseaux + 25 kgs Arc-en-ciel au Gabacut puis 5 autres déversements au Gabacut d' avril à août :

Section de St-Genès Champespe 55 kgs Arc-en-ciel (2 déversements)

Section de Picherande 25 kgs Arc-en-ciel (1 déversement)

EDF 50 kgs Arc-en-ciel + 150 kgs gardons + 50 kgs tanches (2 déversements)

Financement : Section St Genès Champespe 883 € Section de Picherande 152 €

EDF 1.348 €.

En 2017, les ventes de cartes sont restées stables.

Les cartes de pêche 2018 sont disponibles et téléchargeables sur internet sur le site: www.cartedepêche.fr.

Les pêcheurs peuvent également obtenir leur carte auprès de notre dépositaire : Corinne Gatignol Bar-Tabac-Presses .

Tout mode de règlement est accepté . Les pêcheurs ayant une adresse mail sont priés de bien vouloir l'indiquer afin de recevoir une invitation à la prochaine assemblée générale de la société .

En 2018, notre AAPPMA continuera d'offrir la carte de pêche à tous les enfants de moins de 12 ans.

Les membres du bureau vous souhaitent une excellente année 2018.

Le président : Alain Gerbeau

Le secrétaire : Guy Ignatiouk

PAROISSE SAINTE MARIE DES LACS ET DES COUZES

Chers amis de Saint Genès,

En cette période de Noël et de fin d'année, nous ne finissons pas d'attendre : comme Chrétiens attendre le Messie promis et comme simples humains une vie meilleure pour l'année qui vient. une réussite des examens pour l'étudiant, un beau mariage et une naissance pour les jeunes couples, un travail pour un père de famille.

Mais Noël éveille en nous d'autres attentes, nous attendons le jour où les informations nous donneront des images de paix et de fraternité.

En ce qui concerne notre paroisse, il faut noter le départ du Père Brumelot en maison de retraite et l'arrivée du Père François Xavier Dang comme Prêtre coopérateur en résidence à Champeix

Enfin je voudrais remercier tous les paroissiens de St Genès qui s'impliquent sans compter à la vie de la communauté paroissiale: la chorale, les questions matérielles pour la bonne marche des célébrations et de l'organisation de la liturgie et en particulier Marithé Gaydier et Marithé Serre pour la célébration des Obsèques.. Ils attendent votre soutien

je voudrais remercier à cette occasion le Père André GIBERT curé de la paroisse St Martin de Billom qui n'hésite pas à venir célébrer suivant ses disponibilités en particulier pour nos fêtes patronales.

"Dieu sauve" est le cœur du message chrétien. Comment rester assoupi quand l'on possède une telle espérance.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2018

Père Jacques David, l'équipe d'animation paroissiale

ÉTAT-CIVIL POUR L'ANNÉE 2017

NOS PEINES

Décès sur la Commune :

Raymond JUILLARD.	le 15 janvier 2017
Françoise MOREAU veuve LABBE	le 20 janvier 2017
Aline MERCIER veuve BESSON	le 7 octobre 2017
Albert CHAPEL	le 15 octobre 2017
Colette BERNARD veuve PLANE	le 5 Décembre 2017

Décès de personnes ayant une attache sur la commune :

Aurélié PAPON	le 9 février 2017
Gaëtan MARCHAND	le 26 février 2017
Paule CHABRILLAT veuve HERBEIN	le 22 avril 2017
René GERBEAU	le 24 mai 2017
Georgette SERRE veuve SUCCO	le 31 mai 2017
Jean SERVAIRE	le 13 juin 2017
René BOUVET	le 8 août 2017
Marcelline MORIN	le 12 septembre 2017
Victorine BIEGLISCH	le 19 octobre 2017
Paule PREVOST veuve BELLON	le 7 novembre 2017
Alice GENESTOUX	le 6 décembre 2017

NOS JOIES

Mariages :

Pierre-Marie GOSSELIN et Catherine COUVEY	le 6 mai 2017
David LEONE et Auriane BASSALER	le 20 mai 2017

Naissance :

Martin GUITTARD	le 15 septembre 2017
-----------------	----------------------

Fiche tarifaire des prestations communales

Prestations		Tarifs	Délégations du Conseil Municipal		
			Date	Numéro	
Cimetière	Concession	150,00 € (30 € / m ²)	25/06/2010	/	
	Case columbarium	600,00 €	11/12/2009	/	
	Branchement d'eau potable (prise en charge, vanne et bouche à clé)	250,00 €	02/09/2016	DE_2016_095	
Réseaux	Abonnement au réseau d'eau (regard et compteur)	370,00 €	02/09/2016	DE_2016_096	
	Remplacement d'un compteur d'eau	70,00 €	02/09/2016	DE_2016_098	
	Pose d'un regard d'eau	300,00 €	02/09/2016	DE_2016_094	
	Raccordement au réseau d'assainissement	700,00 €	02/09/2016	DE_2016_097	
Eau	Location compteur : - prix annuel - prix semestriel	35,00 € 17,50 €	29/09/2015	DE_2015_112	
	Consommation : - 1ère tranche (de 0 m ³ à 120 m ³ inclus) - 2ème tranche (au-delà de 120 m ³)	0,80 € 0,50 €	29/09/2015	DE_2015_112	
	Tarif assainissement	0,51 € / m ³ d'eau consommée	30/01/2009	/	
Assainissement	Location pour les personnes qui possèdent un bâti (caution 1000 €)	130,00 € / jour	19/12/2014	DE_2014_185	
	Location pour les personnes de l'extérieur (caution 1000 €)	150,00 € / jour	19/12/2014	DE_2014_185	
Salle des fêtes	Caution location salle des fêtes	1 000,00 €	16/01/2015	DE_2015_012	
	Location de la vaisselle	25,00 € / 50 couverts	15/05/2015	DE_2015_017	
Locations diverses	Remplacement d'un verre	2,00 €	02/09/2016	DE_2016_099	
	Remplacement d'une assiette	5,00 €	02/09/2016	DE_2016_099	
	Remplacement d'un couvert	1,00 €	02/09/2016	DE_2016_099	
	Remplacement d'une carafe	2,00 €	02/09/2016	DE_2016_099	
	Remplacement d'une tasse avec soucoupe	3,00 €	02/09/2016	DE_2016_099	
	Location de la friteuse (caution 200 €)	20,00 € / week-end	06/06/2014	DE_2014_117	
	Location de la machine hot-dog (caution 200 €)	20,00 € / week-end	06/06/2014	DE_2014_117	
	Location de la sono aux particuliers (caution 3000 €)	100,00 € / week-end	06/06/2014	DE_2014_116	
	Gîte	Nuitée sans chauffage (hors taxe de séjour)	7,50 €	09/10/2009	/
		Nuitée avec chauffage (hors taxe de séjour)	9,00 €	09/10/2009	/
Camping	Forfait 1 ou 2 personnes + véhicule + emplacement (caravane ou tente)	6,50 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094	
	Forfait 1 ou 2 personnes + emplacement (tente)	4,50 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094	
	Personne supplémentaire (au-dessus de 2 et à partir de 7 ans)	1,50 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094	
	Enfant (moins de 7 ans)	0,00 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094	
	Branchement électrique	2,00 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094	
	Garage mort sans électricité	1,50 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094	
	Garage mort avec électricité	2,00 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094	
	Jeton pour machine à laver	3,00 €	30/06/2017	DE_2017_094	
	Animaux (obligatoirement tenus en laisse)	0,00 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094	
	Forfait camping-car (sans électricité)	8,00 € / jour	30/06/2017	DE_2017_094	
Pesage	Ticket de pesage	6,00 €	14/04/2017	DE_2017_057	
	Heure	0,00 €	14/04/2017	DE_2017_058	
Tennis	Carte annuelle	0,00 €	14/04/2017	DE_2017_058	
	Location du tracteur avec épaveuse et chauffeur pour travaux d'élagage des forêts sectionales situés sur la Commune.	60,00 € / heure	16/10/2015	DE_2015_125	
Dénéigement pour les communes environnantes	Pousseur avec étrave et chauffeur, par tranche de 30 minutes	40,00 €	13/10/2017	DE_2017_128	
	Tracteur avec fraise et chauffeur, par tranche de 30 minutes	50,00 €	13/10/2017	DE_2017_128	
Dénéigement des chemins privés	A la demande (demande formulée par l'intéressé pour chaque passage)	50,00 €	17/11/2017	DE_2017_131	
	Forfait annuel en fonction de la longueur du chemin en mètre (L)	200 € + 1,25 € x L	17/11/2017	DE_2017_131	

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE : Tél et Fax : 04 73 22 31 84

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h. - 12 h. et de 13 h. 30 - 17 h.

- Samedi : 9 h. - 12 h. 30 * *Les lundis et les jeudis après-midi sont fermés au public.*

E-mail : mairie.stgeneschampspe@orange.fr

Site internet : <http://st-genes-champspe.pagesperso-orange.fr/>

AGENCE POSTALE : commune : 04 73 22 30 01 - Ouvert du mardi au samedi : 9 h. - 12 h.

LOCATION SALLE DES FÊTES, PESAGE, TENNIS, GITE D'ÉTAPE et CAMPING : 07 87 08 48 76

BIBLIOTHEQUE "LE COIN DES PÔCHES" : 04 73 22 31 05 - E-mail : lecoindespoches@orange.fr.

- Mercredi et samedi : 14 h - 16 h.

TRÉSORERIE DU MONT-DORE LA TOUR : 04 73 65 22 44 (*guichet et accueil téléphonique*)

Lundi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 - Mardi, mercredi et jeudi : de 8 h 30 à 12 h 00

Le bulletin a été rédigé par Daniel GAYDIER avec la collaboration de toutes les associations, et avec l'aide d'Alain GERBEAU et de notre Secrétaire Florence.